

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20210624-07

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021 à 13H00**Date de la convocation :** 17 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 juin 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres ayant donné procuration :

Daniel BALISONI à Jean-Pierre DUBOST

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA MONTAGNE THIernoISE :
PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION AGENCE NATIONALE DE
L'HABITAT (ANAH)

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 approuvant la signature de la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n°063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée entre l'État, l'Anah et la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 15 février 2018 décidant d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Bailleurs du PIG de la Montagne Thiernoise, d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Occupants du PIG du Pays de Courpière et de prolonger sa durée pour qu'il se termine en même temps que celui de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant la signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'État et l'Anah pour la mise en place d'un PIG ;

Le rapporteur rappelle que la Communauté de communes est intégralement couverte par des programmes d'amélioration de l'habitat, parmi lesquels :

- le PIG de la Montagne Thiernoise 2016-2021, qui concerne les 9 communes de l'ex-Communauté de communes de la Montagne Thiernoise ;
- le PIG du Pays de Courpière 2016-2021, qui concerne les 10 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Courpière.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Montagne Thiernoise se terminait le 31 mai 2021. L'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat privé unifié sur l'ensemble du territoire est en cours. Dans la mesure où l'étude n'est pas terminée et afin de ne pas créer de ruptures pour les habitants entre les dispositifs actuels et celui à venir, il est proposé un avenant de prolongation des conventions avec l'Anah jusqu'au 31 décembre 2021. Le futur programme pourra prendre le relai avant cette date, dès qu'il sera opérationnel.

Ainsi, les objectifs à réaliser ont été calculés au prorata du temps restant et en fonction des résultats obtenus les années précédentes. Les objectifs de dossiers passent de 25 à 71 pour 2021 pour la Montagne Thiernoise.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise pour sa prolongation tel que décrit et présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 24	Membres présents : 23	Membres représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24	Pour : 24		Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

